





Service des médias et des communications

NOUVEAU RÈGLEMENT SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Conférence

Dans le cadre de l'initiative Digital Lëtzebuerg, la CNPD et le Ministère d'État (SMC) sont fiers de vous inviter à une conférence ayant pour but de vous présenter les principaux changements du nouveau Règlement Général sur la Protection des Données.

CONFÉRENCE

Lieu : Université du Luxembourg (Belval) Quand : Mardi 11 octobre 2016 de 9h00 à 16h00

	Programme	Intervenants
8h3o-9hoo	Inscriptions	
9h00-9h15	Accueil des participants	Herwig Hofmann, Université du Luxembourg
9h15-9h30	Mot de Bienvenue	Tine A. Larsen
9h30-10h00	Intervention de Monsieur le Premier ministre Xavier Bettel Défis et opportunités du nouveau règlement européen pour le Luxembourg	
10h00-10h15	La protection des données à l'ère digitale Le futur proche, sera-t-il plus smart et moins personnel? Ou l'inverse? Et sinon, dans quel contexte? Peut-on trouver la bonne balance entre vie privée et vie connectée?	Pascal Steichen, SECURITYMADEIN.LU
10h15-10h45	Présentation générale du nouveau règlement européen Cette présentation abordera l'origine du nouveau règlement et les principales évolutions par rapport à la directive de 1995.	Irina Vasiliu Data protection Unit, DG JUST Commission européenne
10h45-11h15	Pause	
11h15-11h45	Nouveaux droits des individus : corollaire entre le renforcement de leur protection et les obligations des responsables de traitement. Suite à l'évolution technologique, le nouveau règlement confère aux citoyens de nouveaux droits pour leur permettre de mieux protéger leurs données personnelles et leur vie privé. Les responsables de traitement se doivent de les intégrer.	Mark D. Cole, Université du Luxembourg
11h45-12h45	Responsables de traitement et sous-traitants : mise en conformité et responsabilités accrues. Le nouveau règlement responsabilise les entreprises et organismes publics et vise à renforcer la confiance des individus. > retour sur expérience : Défis de la mise en place opérationnelle d'une analyse d'impact relative à la protection des données.	Héloïse Bock Violaine Langlet, agence eSanté
12h45-14h00	Pause midi	
14h00-15h00	La nouvelle gouvernance par la CNPD: coopération européenne et supervision renforcée. Le nouveau règlement prévoit un rôle plus important pour les autorités de protection des données tel que la CNPD tant au niveau national qu'européen.	Membre(s) de la CNPD
15h00-15h15	Pause	
15h15-15h45	Le délégué à la protection des données : évolution du rôle et acquisition de nouvelles compétences Le délégué à la protection des données devient un interlocuteur privilégié concernant la protection des données tant à l'intérieur de l'organisation que vers l'extérieur. Il propose des solutions pratiques aux nouvelles contraintes réglementaires.	Arnaud Constant, APDL
15h45-16h00	Conclusions	Ensemble des intervenants